

# Le Journal de l'Association

« Accueil et Relais » 15. Rue Corot 62223 Sainte-Catherine

Décembre 2010 – N°5

Osons vivre  
ensemble



Centre Maternel

*la marelle*



Maison d'Enfants de  
Bapaume



Maison de retraite  
St-Nicolas



Maison de retraite  
St-Landelin

## ETRE ADMINISTRATEUR AU SERVICE D'ACCUEIL ET RELAIS

Au côté des acteurs essentiels que sont les usagers et les personnels d'Accueil et Relais, l'administrateur est un acteur à part entière, moins visible mais néanmoins primordial pour la bonne marche des établissements et le développement de l'Association.

Il s'incarne souvent dans le visage d'une femme ou d'un homme aux tempes grises, croisé à l'occasion de réunions, de séminaires, de moments solennels ou d'événements rythmant la vie institutionnelle.

La définition actuelle de l'administrateur est « celui qui gère des biens, des affaires » mais à l'origine le terme latin signifie « serviteur ». L'administrateur bénévole et engagé d'« Accueil et relais » se reconnaît assez bien dans cette idée « d'être au service de... »

Quelle est donc sa légitimité ?

Sa légitimité est d'abord éthique : il s'engage comme militant au service d'une association dont il partage et promeut les valeurs. Il se reconnaît dans la Charte des valeurs humanistes, spirituelles et associatives constituant le socle et la référence pour les missions et les projets portés par l'association.

Sa légitimité est également démocratique. Il est coopté puis élu pour 6 ans par l'assemblée générale, lieu de débat, de contrôle et d'orientations. Il participe avec voix délibérative au conseil d'administration chargé de la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée Générale. Cette organisation permet de garantir la transparence du fonctionnement démocratique de l'association.

Sa légitimité est enfin symbolique. L'administrateur n'est pas en première ligne dans l'action ou le management. Il se trouve dans une posture double, à la fois distancée des contraintes quotidiennes mais impliquée dans la réflexion et le respect des fondamentaux de l'association. Est-ce la position du sage ?

Ces trois dimensions combinées lui permettent de veiller dans un partage authentique avec ses collègues et les cadres de l'association à la pérennité des structures ou à leur adaptation aux besoins émergents.

L'administrateur participant au bureau de l'association peut recevoir une délégation auprès d'un établissement. Tout en étant associé aux décisions concernant l'établissement, son rôle n'est pas décisionnel. Il y exerce une fonction de veille et de proximité. Il écoute, observe, conseille en s'attachant à créer une relation de confiance et à respecter les prérogatives des Directeurs et du Président.

Pour terminer, je m'autorise quelques mots plus personnels. Sollicité il y a 8 ans par F Rolin pour exercer cette fonction d'administrateur, j'ai toujours partagé avec mes collègues administrateurs, les présidents et le Directeur d'association une authentique vie associative empreinte de respect mutuel, de franchise dans les débats et de chaleur dans les relations. J'apprécie cette cohérence entre les valeurs énoncées dans la Charte et mon expérience d'administrateur. C'est, je crois, un gage de sérieux et de crédibilité pour les personnes accompagnées, les personnels et les partenaires.

Que la paix et la sérénité soient dans nos esprits et nos échanges en 2011!

Denis Delerue

